

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION
ENFANCE - SPORTS - CULTURE
du lundi 9 septembre 2019 à 18 h 00**

Membres	Commune	Présents	Absents Excusés
BARAT Annie	MEURSAULT		X
BECKER Paul	TAILLY	X	
BOLZE Pierre	BEAUNE		X
BROUSSE Jean-Claude	CHEVIGNY en VALIERE 1^{er} VP	X	
CAILLAUD Anne	BEAUNE		X
CHEVASSUT Jean	PERNAND VERGELESSES Secrétaire	X	
FALCE Philippe	BEAUNE	X	
GREFFE Gérard	RUFFEY lès BEAUNE		X
MALAQUIN Pascal	MELOISEY	X	
MOISSENET Claude	SANTOSSE		X
RACKLEY Patricia	VAUCHIGNON 2^e VP	X	
RAKIC Marie Laure	BEAUNE		X
ROSSIGNOL Patricia	CHAGNY		X
ROY Jean-Paul	MEURSANGES	X	
VANIER-CORON Claude	NOLAY	X	
VUITTENEZ Jean-Benoît	BEAUNE		X
Services administratifs			
Stéphane POLLIN	Directeur Enfance et Petite Enfance	X	
Vincent LEGUAY	Responsable service des Sports	X	
Pascal TRESSOS	Directeur du Conservatoire	X	
Samuel MATHIEU	Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts		X

Le Président, Jean-Claude BROUSSE, ouvre la séance à 18h et informe les membres de la commission du décès de Mme Chantal MITANCHEY.

Une minute de silence est faite en sa mémoire.

RAPPORT SOUMIS A AVIS

- **Délégation de Service Public pour le multi-accueil de CHAGNY**

Le Préfet de Saône et Loire et les Service de la Protection Maternelle Infantile (PMI), au vue des nombreux manquements constatés dans la gestion de la structure par le délégataire, ont demandé une réduction de la capacité d'accueil de la structure de 28 à 25 berceaux.

La Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud (CABCS) a fait constater par voie d'huissier, les dysfonctionnements et manquements. C'est la raison pour laquelle a été demandée une rupture du contrat pour faute grave par voie de justice.

Le Tribunal Administratif a débouté, sur la forme, « Maison Bleue », le délégataire, faute de respect des règles incombant à cette DSP.

Les taux d'encadrement par nombre d'enfants ont été pointés défailants par la PMI, qui a également constaté des défauts de qualification des personnels.

La gestion de la structure sera provisoirement reprise par les services de la CABCS.

Le directeur du service, Monsieur Stéphane POLLIN rencontrera lundi prochain les salariés concernés pour les informer de la reprise en régie du multi-accueil.

Les services de la PMI et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) en sont informés.

Avis favorable de tous les membres de la commission.

Pas de question.

- **Construction de complexes sportifs à LADOIX-SERRIGNY et NOLAY**

Faisant suite à un problème de forme, une demande de modification de la délibération transcrite est soumise dans ce sens : « c'est le conseil communautaire qui attribue les appels d'offres ».

Avis favorable de tous les membres de la commission.

Pas de question.

- **Evolution des tarifs du dispositif ID SPORTIVES**

Une proposition de baisser les tarifs est faite auprès des membres de la Commission concernant les enfants scolarisés en maternelles participants à ID SPORTIVES, compte tenu d'une prestation inférieure d'une heure par rapport aux enfants de plus de 6 ans scolarisés en élémentaire.

L'objectif est de rétablir un prorata-temporis sur la part variable liée aux revenus et à la composition de la famille.

Le tarif est assorti d'une part fixe.

La hausse antérieure des tarifs n'a pas impacté les effectifs qui sont restés stables pour l'année 2018/2019.

On note une bonne mixité sociale au sein des utilisateurs de cette prestation.

Avis favorable de tous les membres de la commission.

Pas de question.

- **Mise en œuvre des nouveaux barèmes de Prestation Unique**

Avec la mise en place de la Prestation de Service Unique (PSU) en 2002, le barème national des participations familiales a été généralisé à l'ensemble des Equipements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) financés par la CAF.

Ce barème n'a pas évolué depuis 2002, alors que le niveau de service des EAJE a fortement progressé.

Aussi, la commission d'action sociale de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a adopté une évolution du barème des participations familiales, à savoir :

- L'augmentation annuelle du taux de participation familiale entre 2019 et 2022
- La majoration progressive du plafond de ressources pour atteindre 6 000 € en 2022
- L'alignement du barème micro-crèche sur celui de l'accueil collectif.

A titre d'information, les recettes des usagers pour les 4 établissements communautaires gérés actuellement en Régie s'élèvent à environ 460 000 € par an. Si la mise en œuvre de ce nouveau barème (en application de la lettre-circulaire CNAF N°2019-005 du 05 juin 2019 ; informations et documents reçus par courriel les 14, 17 et 18 juin dernier) devait initialement entrer en vigueur au 1^{er} septembre 2019, un délai peut être accordé par la CAF pour permettre la modification de tous les supports mentionnant l'ancien barème (règlement de fonctionnement, contrats en cours avec les familles, communication, ...).

Conformément à l'information transmise par la CAF le 1^{er} août dernier, il pourra être autorisée, exceptionnellement, sur demande motivée, une mise en œuvre de ce barème à partir du 1^{er} janvier 2020.

Cette date du 1^{er} janvier correspond aussi à l'évolution des revenus « plancher » et « plafond » pris en compte et déterminés annuellement par la CAF.

Considérant l'impact de cette réforme sur les familles, avec le souci de l'EPCI de ne pas voir appliquer deux augmentations successives pour les familles concernées, il est proposé d'adopter la nouvelle grille tarifaire dans les conditions récapitulées en annexe au présent rapport et, de faire appliquer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2020.

L'impact calculé de cette augmentation est au maximum évaluée à 5 centimes /heure.

On cumule deux augmentations prévues en une seule pour une application au 1^{er} janvier 2020.

Pour rappel, l'EPCI finance 40% des charges de la Petite Enfance.

Avis favorable de tous les membres de la commission.

Pas de question.

QUESTIONS DIVERSES

Points sur les projets en cours

Projet d'aménagement d'un local pour l'accueil en périscolaire et cantine sur SAVIGNY-LES-BEAUNE.

Monsieur Jean-Paul ROY rappelle qu'un premier projet consistait à la construction d'un bâtiment au sein de l'école, mais qu'il posait deux problèmes :

- Le site repose sur un ancien cimetière, ce qui n'exclut pas d'éventuelles fouilles archéologiques imposées en cas de travaux
- L'accessibilité du chantier au sein de l'établissement scolaire pendant la période de réalisation des travaux.

Un deuxième projet a vu le jour, approuvé par les élus de SAVIGNY et comprend un terrain de 1 000 m² qui jouxte l'école, derrière la bibliothèque.

Un bâtiment serait construit avec une capacité de 150 enfants sur le temps méridien de restauration.

Le problème actuel de l'accueil des enfants à SAVIGNY vient de la quasi-multiplication par deux du nombre d'inscrits entre cette année et l'année dernière.

En effet, il y a eu 85 demandes cette année pour le périscolaire du soir contre 45 enfants présents en moyenne en 2018.

Cela pose des problèmes en termes de locaux qui ne sont pas adaptés pour l'accueil de la restauration à midi, malgré les deux services existants.

On note également de nombreuses désinscriptions ponctuelles depuis début septembre.

Le nombre important d'enfants accueillis pour le déjeuner a justifié la mise en place d'une navette le midi entre le site de SAVIGNY et des Blanchés Fleurs à BEAUNE, pour 20 enfants. Les CM1 et CM2 ainsi que quelques CE2 sont concernés.

Le coût annuel de la navette Bus est d'environ 10 000 €.

Toutes les demandes de restauration ont ainsi été satisfaites.

La problématique reste les accueils du matin et du soir, au regard de la configuration des locaux.

Monsieur Jean CHEVASSUT (maire de PERNAND-VERGELESSES) rappelle qu'il y a deux ans, les enfants de l'ancien RPI de Charlemagne ont été transférés sur SAVIGNY-LES-BEAUNE.

Compte tenu de l'augmentation rapide du besoin d'accueil, et dans l'attente des travaux à effectuer, il rappelle que le bâtiment de l'école de PERNAND - VERGELESSES reste à ce jour inusité et pourrait servir dès demain pour accueillir le périscolaire et la cantine des enfants d'ALOXE, PERNAND, et ECHEVRONNE afin de désengorger SAVIGNY.

Bien que très souple pour l'utilisateur, le mode d'inscription lui semble contestable, dans la mesure où les parents s'inscrivent en début d'année pour toute l'année, puis se désinscrivent semaine après semaine.

Une réflexion est menée pour envisager une autre règle d'inscription qui permette d'avoir une meilleure visibilité sur l'utilisation du service au regard des inscriptions véritables.

L'évolution du logiciel devrait permettre aux familles de connaître rapidement la réponse à leurs inscriptions en ligne.

L'ensemble des points ayant été évoqués, et en l'absence de questions supplémentaires, le Président met fin à la commission à 19H35.

Le Président,
SIGNÉ
Jean-Claude BROUSSE

Le secrétaire,
SIGNÉ
Jean CHEVASSUT